

# Convention de Partenariat

## Ugsel / USD

### 2018 – 2020

#### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

**L'Ugsel, Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique**, dont le siège social se situe : 277, rue Saint Jacques 75240 PARIS Cedex 05, représentée par son Président, Monsieur Bruno DIMPRE, Ci-après dénommée « l'Ugsel nationale »,

D'une part,

Et

**L'Union Sports et Diabète**, association d'intérêt général, loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 260, rue des 4 Pommiers, 77550 Moissy-Cramayel, déclarée à la préfecture de Seine-et-Marne et dont la dernière parution au Journal Officiel date du Samedi 20 juin 2015, représentée par son Président, Monsieur Jérôme TRUBLET, Ci-après dénommée « l'USD »,

D'autre part,

#### Préambule :

##### Le projet éducatif de l'Ugsel :

Le projet éducatif de l'Ugsel, qui prend sa source dans celui de l'Enseignement catholique, vise le développement de la personne dans toutes ses composantes. L'Ugsel propose un projet d'éducation qui vise le développement intégral de la personne et de toute la personne.

Le respect de la dignité de la personne invite à reconnaître chaque personne comme unique avec ses talents, ses fragilités et ses différences.

L'égalité de toute personne demande de porter une attention particulière aux plus vulnérables afin de garantir l'épanouissement de chacun.

De par ses missions de Fédération sportive éducative de l'Enseignement Catholique, comme partenaire de l'animation institutionnelle, l'Ugsel se met au service des établissements pour développer une animation sportive et pédagogique. Elle s'efforce de proposer un cadre d'activités accueillant et

bienveillant. Elle veille à repérer et prévenir toute forme d'excès, d'incivilités ou de pratiques néfastes pour le développement de la personne.

Le sport scolaire pour les enfants et les jeunes est un levier essentiel d'accès aux activités physiques, sportives et artistiques, sources d'épanouissement physique, moral et spirituel, et de ce fait, contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

### **Le projet de l' Union Sports & Diabète**

L'Union Sports & Diabète a pour objet social le développement des pratiques d'activité physique et sportive au bénéfice des personnes diabétiques.

L'action de L'Union Sports et Diabète s'articule autour des 3 objectifs :

1. Concevoir, participer, développer et diffuser des études, fiches pratiques, recommandations, informations, élaborées avec les équipes médicales spécialisées, former des acteurs de santé ou de sport-santé, pour permettre aux diabétiques une pratique sportive en sécurité.
2. Accompagner sur le terrain les diabétiques dans des séjours USD, stages des partenaires ou évènements sports-santé pour « partager l'expérience des pratiques »
3. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes diabétiques par l'activité physique pour tous et porter au grand public une approche positive du diabète, via la pratique d'activité physique ou sportive.

### **Des convictions communes de partenariat :**

Le diabète (maladie chronique) ne peut pas être source d'exclusion de la pratique sportive et de son enseignement.

L'accompagnement des élèves diabétiques par les professeurs d'E.P.S. en coordination avec la communauté éducative et les parents, dans les établissements scolaires permettra la pratique d'activité physique, en sécurité.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Axes de collaboration**

Au travers de stratégies et d'orientations politiques communes, l'USD et l'Ugsel décident de collaborer sur les champs éducatifs suivants:

- 1) Communication sur la prévention et la gestion du diabète
- 2) Formation des enseignants et des adultes de la communauté éducative : infirmière, conseiller d'éducation, personnels éducatifs....



## Article 1.1 : Pour une école inclusive

La démarche d'inclusion a toujours été au cœur des préoccupations de l'Ugsl. L'accueil de la différence dont les élèves porteurs de diabète pathologie, chronique, bouscule les représentations et les pratiques des uns et des autres. Notre ambition est de fédérer tous les acteurs (parents, enseignants et jeunes) pour porter en équipe un projet incluant des adaptations pédagogiques et d'accompagnement personnalisé.

### Les axes stratégiques sont retenus pour une éducation à la pratique sportive en sécurité :

- Développer des outils d'informations et de prévention adaptés et validés pour permettre aux enseignants d'EPS d'accueillir et accompagner les élèves diabétiques dans la pratique sportive sécurisée. (plaquette de 6 pages, fiches techniques, diapositives, kakemono ou posters...)
- Développer la formation des éducateurs et personnes ressources des établissements scolaires
  - Création un programme de formation adapté aux spécificités des enseignants d'Education physique
  - Développer les formations correspondantes en synergie avec les acteurs locaux
- Contribuer à animer le réseau d'établissement par des actions sur le thème « Diabète / Activités physiques et sportives » tels que forums, ateliers ou journées ciblées.

## Article 1.2 : Pour une éducation à la santé

L'éducation à la santé et la prévention des conduites à risques font partie des missions confiées à l'Ecole depuis de nombreuses années.

Afin de lutter contre le développement d'un certain nombre de comportements déviants et néfastes au plein épanouissement physique et mental des jeunes, les programmes scolaires comportent un volet pour éduquer les enfants, particulièrement pour ceux porteurs de diabète pour qui l'observance d'un équilibre de vie est de la plus haute importance. La sensibilisation et l'implication des parents et des enseignants sont indispensables pour mener à bien ces missions.

La politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité.

Les projets de prévention et d'éducation à la santé ont vocation à s'intégrer dans la formation intégrale de la personne dispensée par l'école. En particulier, l'école doit proposer aux jeunes des dispositifs pour développer leur estime de soi et se responsabiliser vis-à-vis de leur santé et de leur corps.

**Le domaine d'action au service des établissements et des élèves est retenu en priorité :**

Diabète, Activités physiques et Sport : La pratique en sécurité au collège /lycée.

### **Article 2 : Engagements communs**

- L'USD et l'Ugsel s'engagent à valoriser et communiquer sur les actions réalisées en commun, au travers de leurs différents outils de communication nationaux ou locaux.
- L'USD et l'Ugsel s'engagent à mobiliser le réseau de leurs adhérents et ceux des communautés éducatives des établissements scolaires en les informant des divers projets d'animation éducative et institutionnelle qui leur sont proposés.
- L'USD et l'Ugsel s'engagent à coopérer en amont dans le cadre de la commission mixte ou d'un groupe spécifique de travail pour élaborer des projets d'animation communs et définir des stratégies d'expérimentation.

### **Article 3 : Durée du partenariat**

Le présent partenariat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée initiale de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2020. A l'issue de cette période, un nouveau partenariat pourra être conclu entre les parties dans le cadre d'un nouveau projet associatif et éducatif, si elles souhaitent poursuivre leur collaboration.

Un avenant précisant les détails de son application sera signé l'année prochaine : les projets et objectifs de l'année, les modalités de mise en œuvre, de régulation et d'évaluation y seront définis.

Fait à Paris,  
En deux exemplaires,

**Pour l'USD**  
Jérôme TRUBLET  
Président



le 14 septembre :

**Pour l'UGSEL nationale**  
Bruno DIMPRE  
Président

